

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION DE L'AGGLOMERATION DE LIMOGES

### Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical Séance du 2 octobre 2020 Délibération n° : 2020\_BS1\_007

Le 2 octobre 2020 à 14 h, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges dûment convoqué le 25 septembre 2020, s'est réuni en séance publique, dans la salle du Lac du Causse du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine – Site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Vincent LÉONIE.

#### Etaient présents :

|   |  |
|---|--|
| M. Vincent LÉONIE, C.U. Limoges Métropole | M. Ludovic GÉRAUDIE, C.U. Limoges Métropole  |
| Mme Andréa BROUILLE, C.C. ELAN            | Mme Julie LENFANT, C.U. Limoges Métropole    |
| M. Rémy VIROULAUD, C.U. Limoges Métropole | Mme Nathalie MÉZILLE, C.U. Limoges Métropole |
| M. René ARNAUD, C.C. Val de Vienne        | M. Bernard LAUSERIE, C.C. ELAN               |
| M. Alain FAUCHER, C.C. Noblat             | Mme Elisabeth PETIT, C.C. ELAN               |
| M. Jean-Jacques DUPRAT, C.C. ELAN         | M. Bernard TROUBAT, C.C. ELAN                |
| M. Gilles TOULZA, C.U. Limoges Métropole  | M. Alexandre MAZIN, C.C. Noblat              |
| M. Joël GARESTIER, C.U. Limoges Métropole | Mme Sylvie ACHARD, C.C. Val de Vienne        |

#### Absents représentés :

M. Guillaume GUÉRIN, C.U. Limoges Métropole, est représenté par M. Rémy VIROULAUD, Suppléant C.U. Limoges Métropole  
Mme Monique DELPI, C.U. Limoges Métropole, est représentée par M. Gilles TOULZA, Suppléant C.U. Limoges Métropole

#### Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Fabien DOUCET, C.U. Limoges Métropole, donne pouvoir à M. Vincent LÉONIE, C.U. Limoges Métropole

#### Absents excusés :

|   |                                       |
|---|---------------------------------------|
| M. Christian BLANCHET, C.U. Limoges Métropole | M. Jean-Marc LEGAY, C.C. ELAN         |
| M. Jean-Luc BONNET, C.U. Limoges Métropole    | M. Alain DARBON, C.C. Noblat          |
| M. Philippe JANICOT, C.U. Limoges Métropole   | M. Philippe BARRY, C.C. Val de Vienne |
| M. Laurent LAFAYE, C.U. Limoges Métropole     |                                       |
| Mme Emilie RABETEAU, C.U. Limoges Métropole   |                                       |

---

## **Modification simplifiée n°6 du Plan Local d'Urbanisme de Chaptelat Avis du Bureau Syndical**

---

Rapporteur : Monsieur Vincent LÉONIE, Président du SIEPAL

*Considérant l'adhésion au SIEPAL de la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole, devenue Communauté Urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2019,*

*Vu les statuts du SIEPAL, et notamment l'article 2, disposant que le SIEPAL est associé à l'élaboration, la modification et la révision des documents d'urbanisme des communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du territoire,*

*Vu la délibération du 24 septembre 2020 du Comité Syndical du SIEPAL, déléguant au Bureau Syndical les avis sur les documents d'urbanisme,*

*Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Chaptelat approuvé le 21 juin 2005,*

*Vu la délibération de la Communauté Urbaine Limoges Métropole en date du 18 décembre 2019 prescrivant la modification simplifiée n°6 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chaptelat,*

*Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L153-40 disposant que le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme est notifié aux personnes publiques associées et considérant le 2° de l'article L132-9 du code de l'urbanisme stipulant que l'établissement porteur du SCoT est associé à l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme,*

*Vu le dossier de modification simplifiée n°6 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chaptelat reçu le 10 septembre 2020, accompagné d'un courrier de Limoges Métropole sollicitant l'avis du SIEPAL avant la fin de l'enquête publique, soit le 16 octobre 2020.*

La commune de Chaptelat, membre de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole et située en 1<sup>ère</sup> couronne du SIEPAL, compte 2121 habitants en 2017 selon l'INSEE.

Le Conseil Communautaire de Limoges Métropole a prescrit la modification simplifiée n°6 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Chaptelat pour modifier l'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du Theillol.

Lors de l'approbation du PLU en 2005, une OAP prévoyait un aménagement global sur le secteur du Theillol qui ne peut plus être mis en œuvre aujourd'hui. En effet, l'urbanisation au coup par coup ne permet plus la création des accès tels qu'ils étaient initialement prévus. La modification prévoit donc la suppression des deux accès qui devaient se situer à l'ouest de la zone.

La partie centrale de la zone, se retrouve enclavée entre les nouvelles constructions à l'ouest et le ruisseau à l'est. Il est à noter la présence d'une zone humide autour du ruisseau qu'il conviendrait de préserver.

Avant modification :



Après modification :



Source : Extrait de la notice de présentation de la modification simplifiée n°6 du PLU de Chaptelat – Limoges Métropole

Après discussion, le Président propose au Bureau Syndical de prendre acte de la modification simplifiée n°6 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chaptelat et de rappeler que le Plan Local d'Urbanisme en cours de révision devra être compatible avec les orientations du SCoT 2030.

Le Président Vincent LÉONIE fait procéder au vote :

Nombre de votants : 17

Résultat du vote :

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0



La présente délibération est **ADOPTÉE** à l'unanimité

POUR EXTRAIT CONFORME,

Fait à Limoges, le 2 octobre 2020  
Conformément au Code Général  
des Collectivités Territoriales.  
Formalités de publicité effectuées  
le 6 octobre 2020.  
Transmis en Préfecture le 6 octobre 2020.

Le Président,  
  
Vincent LÉONIE

